

Direction Générale des Douanes



CIRCULAIRE N° 1429 MEF/DGD/DU 23 JUIL 2009
(DIFFUSION GENERALE)

OBJET : Démarrage conjoint du Sydam World et du Manifeste Unique APSNET.

J'ai l'honneur de faire connaître à l'ensemble du service et des usagers que la Direction Générale des Douanes procèdera au démarrage de son nouveau système de dédouanement dénommé Sydam World en remplacement du Sydam conjointement avec celui de la Communauté Portuaire d'Abidjan APSNET, le lundi 27 juillet 2009.

A compter de cette date, les Commissionnaires en douane agréés, les acconiers, les agents des douanes et autres exploitants du système de dédouanement automatisé des marchandises sont appelés à effectuer toutes les opérations de dédouanement (éditions, paiements, contrôle, validation... des documents douaniers) à partir du SYDAM WORLD.

Les consignataires établiront les manifestes à partir de la plateforme communautaire APSNET.

Je précise que les procédures de dédouanement en vigueur jusqu'à cette date demeurent inchangées pour l'ensemble des Régimes et des Bureaux des Douanes.

J'attache du prix au respect scrupuleux des dispositions de la présente et toute difficulté d'application me sera signalée d'urgence.

AMPLIATIONS :

- MEF/DIR/CAB
- DIR. Recettes Douanières
- SYND - Transit A/C SAGA-CI
- SYNATRANS
- FINIS-CI
- Toutes Directions Douanes.

- UGECI
- CGECI
- BPA
- CHOCB IND
- PAA

LE DIRECTEUR GENERAL

Col. MAJOR A. MANGLY